

Convocation à la brigade de gendarmerie

Par **GUILLEMETTE GERARD**, le **08/03/2017** à **17:50**

Bonjour,

j'ai fait l'objet d'une suspension de permis de conduire pour une infraction commise le 28 Août 2016. Le jugement rendu le 25 novembre par le tribunal d'Auxerre a fixé à 3 mois la durée de cette suspension.

J'ai récupéré mon permis de conduire après ce jugement et avoir subi une visite médicale par un médecin agréé. Le solde actuel de mes points est de 10.

Actuellement, la brigade de gendarmerie me demande de me présenter avec la notification de suspension (reçue le 30 Août) et de mon permis de conduire. Je ne me suis pas rendu à cette convocation.

Quelles suites la brigade de gendarmerie peut-elle donner à cette affaire ?

Merci, cordialement

Gérard GUILLEMETTE